

COLLEGE JULES FERRY  
1, avenue Jules Ferry  
BP 38  
17260 GEMOZAC

**ACTE ADMINISTRATIF**  
**N° C1 / 2014**

A - acte ne relevant pas de l'action éducatrice  
B - acte relevant de l'action éducatrice  
C - acte budgétaire

**Le Conseil d'Administration** Convoqué le 06/02/2014  
S'est réuni le 20/02/2014 à 18 heures  
Nombre de membres composant le conseil : 24  
Quorum atteint en début de séance : 17  
Nombre de membres présents avec voix délibérative : 17

Après avis de la commission permanente réunie le  
(obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article 2 du décret n°85 du 30 août 1985 modifié)

OBJET précis :

**COMPTE FINANCIER 2013**

CONTENU DE LA DECISION :

*Vu la loi 83-663 modifiée du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions de l'Etat  
Vu le décret N°85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement  
Vu la circulaire de 31 août 1985 fixant les conditions de mise en place des conseils d'administration et des commissions permanentes  
Vu la circulaire du 27 décembre 1985 précisant les compétences, le fonctionnement, le régime juridique des actes, l'organisation financière et comptable des établissements publics locaux d'enseignement  
Vu le décret N°90-978 du 31 octobre 1990 modifiant le décret 85-924 du 30 août 1985*

Après l'exposé de présentation des comptes de gestion 2013, le Conseil d'Administration approuve sans réserve le compte financier de l'exercice 2013.

RESULTATS DU VOTE    voix POUR: 17    voix CONTRE:0    ABSTENTIONS:0

		Nombre d'exemplaires
<b>La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmise à</b>		
A - Acte relatif au fonctionnement de l'établissement - service académique des actes financiers - IA 16 -		1
B - Acte relevant de l'action éducatrice - Monsieur l'Inspecteur d'Académie 17 D.G.F.		1
C - Acte budgétaire - service académique des actes financiers - IA 16 - - Monsieur le Président du Conseil Général D.C.B.D.		1 1
Accusés de réception en date du: 25/02/2014		
Publié le: 25/02/2014		
Certifié exécutoire le 25/03/2014		
Fait à Gémozac, le 21/02/2014		
La Présidente du Conseil d'administration		

C. BORNERT